



COMMUNIQUE

Les salariés d'Eau de Paris seront en grève pour une durée illimitée à partir du 17 mars 2021.

Les agents EAU DE PARIS qui interviennent pour la Mairie de Paris sur les réseaux d'eau situés en galeries d'égouts ont été, sont et seront exposés à l'amiante et aux Hydrocarbures Aromatiques Polycyclique (HAP).

2700 kms de conduites circulent en égouts, 30 % sont amiantées. Il faudra des centaines d'années pour renouveler ce réseau, Eau de Paris, pour des raisons de coût, ne priorisant pas les conduites amiantées à remplacer. Des particules d'amiante perdurent dans ce milieu confiné égout.

En 2012, ils ont découvert qu'ils avaient été exposés, sans protection, à des teneurs en fibres d'amiante allant jusqu'à 6200 fibres par litre d'air.

28 juin 2011 : Courrier de la Mairie de Paris alertant la Direction d'Eau de Paris de la présence d'amiante sur les conduites d'eau et les parois des égouts.

12 octobre 2012 : Trois représentants du personnel déclenchent un danger grave et imminent. Point de départ de la connaissance par les agents de leur exposition ignorée jusqu'alors.

26 mars 2014 : Signature de l'accord de fin de grève qui prévoit la compensation de l'exposition.

6 juillet 2017 : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes qui précise, concernant le risque amiante, que « *la simple circulation en égout peut être aussi dangereuse selon les secteurs visités.* »

5 septembre 2017 : Benjamin GESTIN, Directeur Général Eau de Paris répond à la CRC: « *Le rapport revient en particulier sur l'exposition à des particules d'amiante dans le cas d'une simple déambulation en égout. Le risque n'est pas inexistant, la Chambre a donc raison de le rappeler...* »

Depuis la fin de grève du 26 mars 2014, la Mairie de Paris et sa régie se sont engagées à compenser l'exposition à ces risques. Mais rien n'a été fait depuis les promesses de 2014.

Du 25 février au 17 mars 2020 ils étaient à nouveau en grève pour la compensation de cette exposition tant attendue. Eau de Paris n'a proposé qu'une maigre réparation financière de préjudice d'anxiété pour les seuls salariés présents avant 2012 qui n'a pas conduit à un accord.

Aussi longtemps qu'il y aura de l'amiante et des HAP dans l'environnement des réseaux d'eau, il y aura des salariés exposés et des salariés pour se lever pour l'obtention de la compensation à ce risque majeur dont une seule fois suffit pour mettre en danger leur santé, leur vie.

Les salariés d'Eau de Paris s'élèvent contre le non-respect des engagements pris par la Mairie de Paris et sa régie Eau de Paris pour les agents exposés aux risques amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques,

Pour faire reconnaître leur exposition et compenser l'exposition aux risques amiante et HAP, ils seront en grève à partir du 17 mars 2021.

Paris, le 5 mars 2021